BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2023

JUNAS

À VOS AGENDAS

Samedi 2 décembre 2023 : Loto du Club du Mont Redonnet Salle polyvalente

Vendredi 8 décembre 2023 : Spectacle enfants Jazz à Junas et écoles Junas/Aujargues à la salle polyvalente.

Jeudi 14 décembre 2023 : Permanence du relais emplois de 14 h à 16 h salle du Conseil en mairie.

Mercredi 20 décembre 2023 : Spectacle pour le Noël des enfants Salle polyvalente à 15H.

Samedi 23 décembre 2023 : Passage du Père Noël en calèche de 18H à 19H

Dimanche 7 janvier 2024 : vœux du Maire avec accueil des nouveaux arrivants à la salle polyvalente.

Dimanche 4 février 2024 : loto du rugby à la salle polyvalente.

Dimanche 11 février 2024 : repas dansant du Club du Mont Redonnet à la salle polyvalente.

Dimanche 3 mars 2024 : APE carnaval à la salle polyvalente.

Dimanche 10 mars 2024 : LOTO Jeunesse Junassole à la salle polyvalente.

Mercredi 27 mars 2024 : Conférence « Réseau des bibliothèques » à 18h30 au Temple

Vendredi 29 mars ou Mardi 2 avril 2024 : École - spectacle de danse à la salle polyvalente.

Samedi 13 avril 2024 : Calade Repair Café à la salle polyvalente.

Dimanche 28 avril 2024 : APE vide grenier Place de l'Avenir

Samedi 4 et dimanche 5 mai 2024 : Les journées « Énergie Positive » organisées par Le comptoir JunaSol et le CIVAM du Vidourle au Temple et à la salle polyvalente.

Dimanche 9 juin 2024 : Élections européennes salle du Conseil

Site Info flash JUNAS

Télécharger l'application pour avoir toutes les informations en temps réel sur vos téléphones

Contact mairie:

Tel: 04 66 80 05 05

Mail: mairie@junas.fr

Site officiel de la mairie

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

CARRET Maé	**27 Février 2023**
VACARESSE Joia	**02 juin 2023**
RUSSO NAZET Samuel	**31 juillet 2023**
DOMBRE Émilio	**30 septembre 2023**
POCH Maé	**28 octobre 2023**

MARIAGES

FERREIRA Tony & MARTIN Stella	**24 juin 2023**
NAVARRO Jean-Michel & TRAMUNT Pauline	**15 juillet 2023**
BOUSQUET Georges & COULOMB Sylvie	**14 octobre 2023**
LE PIGOCHER Brice & HESSE Daisy	**02 décembre 2023**

DÉCÈS

BROUSSARD Andrée Veuve LACAN	**09 novembre 2023**

SOMMAIRE

- P 3 : Le mot du Maire
- P 4 à 9 : Infos municipales
- P 10 : Festivités de fin d'année
- P 11 : École
- P 12 : Calade
- P 13 à 18 : Associations et commerces
- P 19 : Adresses utiles

Responsable de la conception et de la réalisation du bulletin :
PELLET Marie-José

Le Mot Du Maire

«Si seulement nous étions capables de reconnaître notre humanité commune, de voir que nous sommes tous semblables, que nos destinées sont inextricablement mêlées, que nous ne pouvons être libres qu'ensemble, que nous ne pouvons survivre qu'ensemble, que nous ne pouvons être humains qu'ensemble, un monde glorieux naîtrait, où nous vivrions tous en harmonie comme une seule famille, la famille humaine.» Desmond TUTU (prix Nobel de la paix en 1984)

De toute évidence, nous ne maîtrisons pas encore cette compétence....

Notre microcosme junassol n'en reste pas moins un creuset expérimental autour duquel s'activent, sans relâche, de nombreux bénévoles associatifs et autres. Ils en extraient ces pépites du vivre ensemble qui nous permettent de retrouver le chemin de l'espoir en un monde meilleur quand le doute nous égare.
Si la recherche empirique vous tente, n'hésitez pas à rejoindre les équipes ! Aucun numérus clausus ne limite le nombre de ces expérimentateurs du lien social et du plaisir partagé qui font de notre village un lieu où il fait si bon vivre.

S'il m'est permis un souhait pour notre petit village, le voici:
Puissions-nous encore longtemps maintenir dans ce creuset, la recherche de l'élixir d'humanité, seul antidote aux théories bellicistes et racistes qui gangrènent nos sociétés.

Six mois nous séparent de la dernière édition du bulletin municipal, vous trouverez dans les pages qui suivent une rétrospective des évènements passés ainsi que des informations sur ceux à venir. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Même si nous avons été épargnés plus que d'autres par les incendies cet été et les inondations cet automne, la sècheresse a perduré plusieurs mois avec son cortège de restrictions liées à l'usage de l'eau. Un rappel, si besoin était, de l'urgente nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et la détérioration de l'environnement. Désormais chacun, à son niveau, accepte de repenser son mode de vie pour limiter son action prédatrice au sein de l'écosystème qui assure sa survie. Il faut cependant espérer que la connaissance de ces risques vitaux avérés aidera aussi à une hiérarchisation sensée des priorités qui influencent la géopolitique, mais pour l'heure, les doutes persistent...
Il est bien tard, nous dit-on, mais existe-t-il une autre alternative que d'essayer? Nous savons tous que tenter l'impossible permet au moins d'atteindre le plus haut niveau du possible. « Il ne reste donc plus qu'à... » en mesurant à chaque instant l'immense privilège qui nous est donné de pouvoir réfléchir et imaginer « Demain » alors que d'autres, sur cette même planète, en sont déjà réduits à tenter désespérément de survivre.

Que les fêtes à venir vous apportent joie et douceur partagées en famille ou entre amis.
Toute au plaisir de vous retrouver au cours des diverses manifestations associatives et municipales de cette fin d'année.

Joyeuses fêtes à tous.

Marie-José Pellet

« Il n'y a de permanent que le changement »
disait Héraclite, philosophe grec du Ve siècle av JC.

La vie municipale n'échappe donc pas au cours des choses.

Arrivée il y a six ans déjà à la mairie de Junas, **Christelle ARMAND** vient de quitter ses fonctions pour rejoindre d'autres horizons. Sa rigueur professionnelle, sa pugnacité, son sérieux et surtout ses compétences ont aidé la collectivité à avancer avec confiance. Nous la remercions très chaleureusement pout tout ce qu'elle a apporté au village et nous lui souhaitons bonne route...

Gaël BADET reprend le flambeau en tant que Directeur Général des Services de la mairie. Il est en poste depuis le 1er décembre et nous arrive de Montpellier Méditerranée Métropole . Nous lui souhaitons la bienvenue et l'assurons de toute notre confiance pour l'exercice de ses nouvelles fonctions au sein de la collectivité.

La construction des logements locatifs de la ZAC du Bosquet a démarré.

Ils devraient être terminés fin 2025.

Le va-et-vient des engins de construction et des camions impose une vigilance accrue au niveau de la circulation près de la ZAC mais aussi lors de la traversée du village.

Restez prudents !

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Choisir n'est pas vouloir se priver définitivement du reste…
Il s'agit seulement de définir les priorités.

Les élus sont des junassols comme les autres et ils regrettent, eux aussi, l'état des rues et des chemins. La difficulté n'est pas de recenser les voiries à refaire, des avaloirs et des canalisations à poser pour l'évacuation des eaux pluviales, les caniveaux à réhabiliter, les trottoirs à concrétiser etc.. etc… sans oublier l'obligation d'entretien des bordures de cette voirie et des fossés qui la longent, de la signalétique à renouveler car régulièrement détériorée … Et que dire de l'éclairage public …

La liste est longue. Cette année plus de 70 000 € ont été consacrés à l'entretien de la voirie. C'est une somme conséquente bien que très insuffisante en rapport des besoins mais le fonctionnement d'une commune ne se résume pas à l'entretien de la voirie et nous le savons tous !

Devons-nous rappeler aussi les exigences écologiques et environnementales (auxquelles nous adhérons bien évidemment à 100%) qui interdisent l'usage des désherbants et qui encouragent à la sobriété énergétique …?

L'abandon total, depuis des années maintenant, de l'usage des herbicides est conforme à nos engagements de préservation de l'environnement mais il mobilise l'intervention assidue de Olivier et Romain sur le terrain. La collectivité investit autant qu'elle peut, dans l'achat de matériels simplifiant leur tâche mais cela ne fait pas tout. **Un arrêté a été pris, depuis de nombreuses années maintenant, pour rappeler que chaque propriétaire doit entretenir les limites de sa propriété longeant la rue et s'y conformer c'est montrer aussi l'intérêt qu'il porte à son village.**

Une fois de plus **MERCI** aux élus

CHRISTIAN ET FRANCIS

qui, aux côtés des agents techniques et sans ménager leur peine, permettent d'en faire plus que ce que les moyens financiers de la collectivité le permettraient.

"Si chacun de nous fait le peu qu'il peut avec conviction et responsabilité, je vous assure que l'on fera énormément."

Pierre Rabhi

Le bruit et les problèmes de voisinage.

Rappel du décret fixant les horaires pendant lesquels le bruit peut être toléré :

Pour les travaux lourds :

- du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

Pour les particuliers :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 8h à12h et de15h à19h.
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

En cas de non-respect et de désagréments, il convient de prendre contact avec la personne concernée afin de trouver une solution à l'amiable.

Si le bruit persiste, il y a la possibilité de contacter la gendarmerie pour un rappel à la loi, voire une contravention (de 68 à 180 euros).

Recensement militaire

Pour les filles comme pour les garçons, le recensement obligatoire se fait en ligne ou à la mairie du lieu de domicile dans les trois mois qui suivent le 16e anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.
Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, …).

Après avoir été recensé.e, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu.e de faire connaître au Bureau du Service National tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Pièces à fournir

Le jour du recensement à la mairie, se munir de :

- la carte nationale d'identité,
- livret de famille,
- jugement de divorce (si les parents sont divorcés)
- certificat de nationalité française (si les parents sont nés à l'étranger)
- certificat du médecin ou carte d'invalidité (exemption)

Recensement de la population

Cette année, la commune de JUNAS réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. Celui-ci a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10000 habitants. Le dernier fait dans notre commune remonte exceptionnellement à 6 ans (2018) en raison de l'épisode Covid qui a retardé les recensements des années 2020 / 2021.

L'ensemble des logements et des habitants sera recensé à partir du 18 janvier jusqu'au 17 février 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous mais aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 25 janvier 2024, contactez la mairie au 04 66 80 05 05

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin…
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter l'accueil de la mairie au 04 66 80 05 05 ou par mail : mairie@junas.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**.

EN BREF

Débroussailler autour de vos habitations

Dans le Gard, la réglementation forestière impose aux propriétaires de constructions situées à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'une zone de lande ou garrigue, de débroussailler sur un périmètre de 50 mètres autour de chaque bâtiment. Ces travaux sont à la charge des propriétaires des constructions, y compris si la zone à débroussailler se situe au-delà de leurs propriétés.

Le débroussaillement réglementaire constitue en effet la mesure de prévention la plus efficace vis-à-vis du risque de feu de forêt. Il assure également la sécurité des pompiers amenés à intervenir en protection des habitations.La non-réalisation de ces travaux expose à un risque de dommage ou de destruction des habitations en cas de feu de forêt, ou à une propagation à la forêt avoisinante d'un feu qui partirait d'une habitation.

Pour rappel, les branchages issus des travaux de débroussaillement réglementaire peuvent être brûlés sur place sous réserve de déclaration en mairie, à titre dérogatoire à l'interdiction générale de brûler les déchets des jardins. Il est cependant recommandé de laisser sécher la végétation coupée plusieurs semaines pour limiter les fumées polluantes.

Les sanctions possibles vont d'une contravention de 135 € à des amendes pouvant aller jusqu'à 30 € par m2 non débroussaillé ou encore des travaux d'office aux frais du propriétaire.

Pour plus d'informations sur le débroussaillement de votre parcelle, vous pouvez contacter la mairie au 04 66 80 05 05.

Vous trouverez sur le site internet de la mairie, www.junas.fr , de la documentation sur la façon de débroussailler.

Dans le cadre réglementaire, la loi anti-gaspillage rend obligatoire l'usage du compost au 31 décembre 2023 :

"tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets".

Les habitants de la Communauté de communes du Pays de Sommières qui n'ont pas encore obtenu leur composteur gratuit, peuvent le récupérer à :

SOMMIERES Déchetterie Corata
Les 04, 07, 11, 14, 18 et 21 Décembre de 9h à 12h

CALVISSON Déchetterie Cante Pedrix
Les 05, 08, 12, 15, 19 et 22 Décembre de 9h à 12h
Prévoir un justificatif de domicile ou carte de déchetterie
Plus de renseignements: 04 66 80 98 40

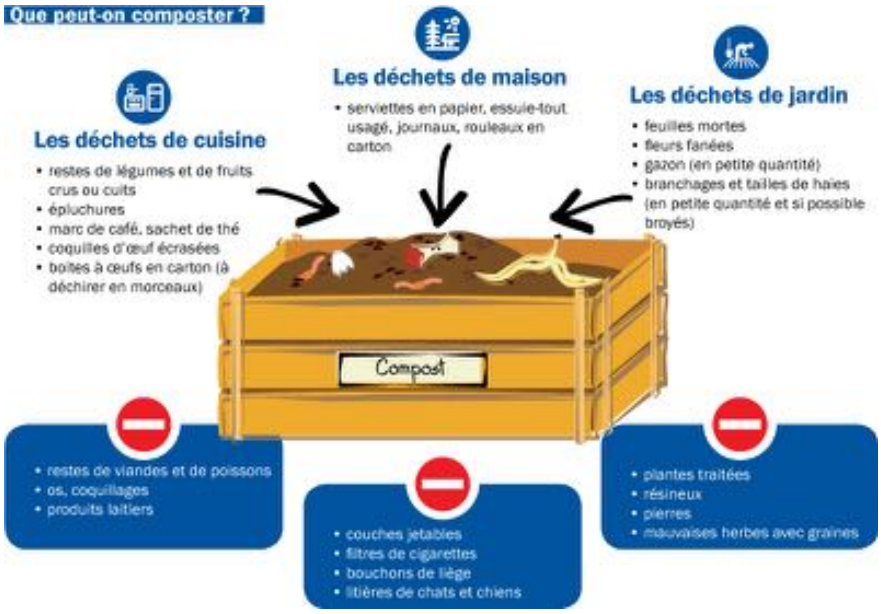

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées , de maniere a ce qu'ils ne gênent pas le passage des pietons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilite en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aeriens EDF, France Telecom et l'eclairage public.

Respecter les distances minimales

(Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 metres : distance d'au moins 2 metres de la limite separative
- pour les plantations de moins de 2 metres : distance est fixee a 0,50 metre de la limite separative. La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côte c'est la limite separative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont a des niveaux differents, les hauteurs des plantations sont mesurees par rapport au niveau du terrain ou elles sont plantees.

Responsabilites du proprietaire des vegetaux

(Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)

Lorsque le voisin ne respecte pas les regles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'elaguer les arbres a la hauteur legale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a depasse la hauteur legale ou preconisee par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de depart de ce delai est la date ou l'arbre en grandissant a depasse la hauteur prescrite.

Entretenir les plantations

(Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 fevrier 1921) Tout proprietaire doit couper les branches qui depassent la limite separative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'elaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculte d'exiger que cet elagage soit effectue même si le depassement des branches a ete tolere pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet elagage, même si cette operation risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empietent sur votre terrain. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriete contiguë, votre voisin n'est pas autorise a cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

Vos plantations empietent sur le domaine public

- L'élagage du branchage des arbres peut être dicte par le souci de la securite des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou departementale. Aussi les maires sont parfaitement fondes, au titre de leur pouvoir de police, a exiger des proprietaires qu'ils procedent a l'elagage des plantations riveraines d'une voie publique.
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres a moins de deux metres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routiere).
- Au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupees, a la diligence des proprietaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûrete et la commodite du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites a l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- La responsabilite du proprietaire riverain peut être engagee si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire proceder aux travaux d'office aux frais du riverain, apres mise en demeure par lettre recommandee avec AR et restee sans effet. Chaque prefet peut dans son departement, prendre par arrête des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux proprietaires un debroussaillage aux abords de leur propriete.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'elagage sont a la charge du locataire. (Decret du 26 août 1987)

Les travaux d'elagage peuvent être reportes a une date ulterieure pour être effectues durant une periode propice pour les vegetaux.

(Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989).

Pour la sécurité de tous , merci de respecter les marquages au sol, les limitations de vitesse et toutes les signalisations apposées sur le village.

La ligne jaune doit être respectée pour sécuriser et fluidifier la circulation au niveau de ce carrefour très fréquenté en particulier aux heures de pointe.

Elle n'a pas été placée là par hasard et ceux qui ne la respectent pas gênent tous les autres !

Par respect pour la conductrice du car scolaire et pour éviter des retards sur les horaires des cours, ne nous garons pas n'importe où…

Par respect pour les riverains, ne nous garons pas devant les accès aux habitations et ne bloquons pas les rues. Dans certains cas, même les déplacements à vélo sont compliqués !

Comment peut-on faire ça?

« Un sot ne s'admire jamais tant, que quand il fait quelque sottise. » dit un proverbe chinois.

JUNAS compte, de toute évidence, quelques admirateurs d'eux-mêmes qui y gagneraient à plus de modestie !

SPECTACLE POUR LES ENFANTS et les plus grands …

Le spectacle sera suivi du goûter du Père Noël

CAUCHEMAR EN FORÊT

CONTE MUSICAL INTERACTIF (Durée 45 minutes.)

Carolin et Barnabé ont décidé de partir en randonnée en forêt et d'emmener avec eux les enfants. Mais la nuit tombe et des bruits inquiétants commencent à se faire entendre...

Y a-t-il des monstres qui peuplent la forêt la nuit ou bien tout cela n'est-il que le fruit de notre imagination ?

C'est ce que nous allons découvrir au cours d'une nuit mouvementée où nous ferons la connaissance de bien étranges personnages qui, finalement, ne sont pas aussi méchants qu'ils en ont l'air !

Alors que nous pensions hurler de peur, nous allons finalement pleurer de rire !

Tout cela ne sera possible qu'avec l'aide des enfants et leur participation active, notamment lors des chansons inédites qui ponctuent le spectacle.

Comment jouer avec nos peurs en revisitant, avec humour, ce patrimoine intemporel que constituent les contes de fées !

*Un spectacle de et avec **Pascal Gasquet**, auteur-compositeur-interprète et musicien connu et reconnu dans sa région qui a été enseignant en maternelle pendant plus de 30 ans et avec **Roby Guiraud**, acteur, cofondateur de la compagnie « les Renés »… et ancien instit lui aussi !*

Le Père Noël passera à Junas en calèche le samedi 23 décembre entre 18h et 19h.

Si vous souhaitez qu'il apporte un cadeau à votre enfant déposez-le en mairie avant le jeudi 21 décembre en indiquant son nom, son prénom, son âge, le n° de téléphone et l'adresse .

Béatrice et Gérard (06 80 13 99 75)

Cette année encore et pour la dernière fois, un coffret gourmand sera offert aux junassols âgés de 70 ans et plus, par le CCAS de Junas.

Cette distribution avait été instaurée au moment de la crise sanitaire du coronavirus et reconduite les années suivantes par mesure de précaution. Mais elle ne remplace pas ce moment de partage et de convivialité qu'offre le repas dansant offert par la municipalité.

L'année prochaine verra donc renaître la coutume délaissée. Les junassols « septuagénaires et plus », seront à nouveau invités au traditionnel « repas des ainés ».

BIBLIOTHEQUE DE JUNAS

Pendant toute l'année scolaire, les élèves des trois classes vont une fois par mois à la bibliothèque de Junas. Les enfants regardent, lisent et choisissent des livres qui sont ramenés en classe ensuite.

De nouveaux ouvrages ont été commandés en fonction des projets mis en place dans les trois classes. Un grand merci à toute l'équipe qui accueille les élèves et à la Mairie.

JOURNEE NATIONALE DU SPORT A L'ECOLE

Fixée au 20 septembre 2023, cette journée a été élargie à la semaine du 18 au 22 septembre par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) en partenariat avec l'AGEEM (Association Générale des Enseignants des Ecoles et des classes Maternelles publiques) .

Les élèves des classes de PS-MS et PS-GS de l'école ont pratiqué des activités physiques et sportives variées, poursuivies tout au long de l'année scolaire. Des rondes et parcours adaptés à chacun des niveaux en salle de motricité ; des jeux traditionnels et déplacements sur draisiennes, tricycles, trottinettes dans la cour de l'école.

Ecole Simone de Beauvoir

JUDO

Au cours du 1er trimestre et comme tous les ans, les élèves de MS, GS et CP bénéficient d'un cycle de 10 séances de judo avec l'intervention de Matthieu Ballaguer.

Pendant ces séances, les élèves pratiquent des jeux d'opposition dans le respect du code moral.

A l'issue de ce travail, une compétition par classe sera proposée aux élèves et chacun recevra une médaille pour sa participation.

Calade a peut-être une solution à proposer …

Calade
UN LIEU, DES LIENS

Calade - Centres socioculturels intercommunaux
1 rue Poterie
30250 Sommières
04 66 93 20 20

6 bis avenue du 11 novembre
30420 Calvisson
04 66 22 16 35

www.calade.org

Calade

Calade c'est 2 centres sociaux à Sommières et Calvisson qui favorisent les services et activités à caractère social, éducatif et culturel mais aussi… Des activités en itinérance et notamment dans votre commune !

UN SOUCI AVEC VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

L'accueil France Services de Calade, avec ou sans rendez-vous aux heures d'ouverture :
du lundi au vendredi 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
(*Fermé les mardis après-midi*)

DES ACTIVITÉS POUR LES FAMILLES

Sur le temps périscolaire les lundis et jeudis à l'école d'Aujargues sur le regroupement scolaire Junas-Aujargues.
Au programme de novembre à décembre :

- **Lundis et jeudis :**
  - Aquarium 3D ;
  - Jeux sur l'eau ;
  - Jeux coopération.

Sur les moments de loisir, des sorties et activités ludiques sont proposées pour les tout petits jusqu'au aînés.

Pour les curieux, Calade c'est aussi des ateliers numériques pour partager et enrichir ses connaissances, tous les lundis matin à Aujargues.

DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Un chantier d'insertion œuvrant dans :

- la valorisation du petit patrimoine
- Le réemploi d'objets

Contrat de travail en CDDI* de 26h par semaine de 4 mois renouvelables.
La CCPS programme les interventions du chantier pour la restauration et une reconstruction des petits patrimoines.

CALADE PRO

Un accompagnement personnalisé, des entretiens individuels, des ateliers collectifs, des stages en entreprises, des temps d'échanges conviviaux et de coopération.

- Développer et valoriser ses compétences,
- Développer son autonomie,
- Trouver une aide et des solutions (déplacements, numériques, financières, l'épicerie solidaire.)

DES ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI

Un Repair Café itinérant dont le dernier a eu lieu à Junas en octobre, et prochainement le 13 avril 2024. Inscrivez-vous dès maintenant sur **repaircafe@calade.org**.
Une recyclerie ouverte du mercredi au samedi sur Calvisson.
Des containers sur votre déchetterie pour déposer vos objets en bon état.

Rue des entrepreneurs à Calvisson
09 52 44 74 62
**Contrat à Durée Déterminée d'Insertion*

CALADE EST EN VADROUILLE

En partenariat avec les communes, les associations et les partenaires, le centre social propose des animations itinérantes sur le territoire, grâce à un camping-car repérable avec un visuel marqué.
Le camping-car était présent le 10 janvier 2023 sur la place de l'Avenir pour un Culture Café.
Ainsi, Calade en vadrouille propose :

- Des **espaces d'accueil** (Café des habitants) et de **rencontre intergénérationnelles** permettant de créer des liens sociaux et des échanges entre les habitants,
- Des **ateliers créatifs**,
- Des **espaces jeux enfants** et/ou adultes,
- Des ateliers d'**accompagnement à la parentalité**,
- Des **journées à thème** pour dynamiser la vie sociale des villages,
- Des **permanences France Services** permettant d'accompagner les habitants aux démarches administratives,
- Des **ateliers numériques** grâce à l'espace aménagé en bureau et à la **connexion internet**,
- Des ateliers destinés aux séniors tels que de la **gym douce ou mémoire**.

1 rue Poterie
30250 Sommières
04 66 93 20 20
centresocial.sommieres@calade.org

6 bis avenue du 11 Novembre
30420 Calvisson
04 66 22 16 35
centresocial.calvisson@calade.org

Suivez-nous sur les **réseaux !**

Calade, centres socioculturels en Pays de Sommières
@calade30
@calade
Calade, Centres Socioculturels

LA BIBLIOTHÈQUE

C'est en 2003 que la bibliothèque a vu le jour. Cela fait déjà 20 ans ! Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à son développement.
Jacqueline Sauvelet, Annie Bonnet et Christine Texier sont toujours heureuses de vous accueillir afin de vous aider à choisir les romans et les documents. Le fonds est constitué de romans dits du « Terroir », complété par des romans policiers, historiques et des prix littéraires.
Les élèves de l'école maternelle viennent régulièrement avec leurs institutrices pour choisir un album, un livre de première lecture ou encore des documentaires qui leur font découvrir la nature, les animaux. Une histoire est racontée à chaque visite.

Atelier du regard:
Le 27 mars 2024 à 18h30 au Temple, grâce au réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, nous avons rendez-vous avec une conférencière qui nous fera découvrir la peinture de trois artistes femmes du XVIIe siècle, époque baroque en Flandres.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

- le lundi de 15 h à 17 h 30
- le mercredi de 9 h 30 à 12 h
- le 4ème samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

Adresse e-mail : bibliotheque@junas.fr
Tél : 04 66 80 89 44

ASSOCIATION AVENIR NATURE ET TRADITIONS (ANT)

LIVRES SUR COURS SEPTEMBRE 2023

Très belle réussite pour notre manifestation littéraire, le soleil, le public, les auteur(e)s et les bénévoles, tout le monde était au rendez-vous et la journée a été riche en découvertes et en rencontres.

Le calme des cours et leur charme permet l'échange et la discussion entre les auteur(e)s qui présentent leurs livres et les lecteurs et lectrices intéressé(e)s ; ces échanges portent soit sur le livre soit sur le parcours de l'auteur(e) et donnent souvent lieu à d'étonnants moments de connivence !

Dans la cour jeunesse ce sont les livres pour très jeunes qui ont eu le plus de succès, les romans pour ados n'ayant malheureusement pas suscité beaucoup d'intérêt.

Marie-José Doutres plasticienne et son équipe ont animé toute la journée un atelier dessin-gravure qui a connu un franc succès. Le matin, ce sont les enfants qui ont découvert cette technique et réalisé de très jolis dessins, quant à l'après-midi elle a fait le bonheur de très nombreux adultes dont certains se sont révélés extrêmement doués. Ces dames avaient organisé également une superbe exposition de leurs ouvrages ce qui nous a permis de découvrir de véritables chefs-d'œuvre miniatures.

Interviews, lectures et dictée familiale ont ponctué la journée.

Et nous avons terminé avec une auteure et musicienne arménienne qui nous a interprété quelques très beaux chants de son pays.

En octobre, nous avons accueilli au temple l'ensemble A Capella de la cathédrale Saint-Pierre de Genève sous la direction de Florence Kraft.

Le concert a débuté par l'interprétation d'un motet du grand compositeur allemand H. Schutz et s'est poursuivi dans la joie de partager quelques chants populaires venus des montagnes helvétiques. Les voix des choristes, celles nombreuses du public accompagnées par le son profond du cor des alpes ont créé une ambiance des plus réjouissantes ! A refaire.

RUGBY CLUB DU VIDOURLE

Le Rugby Club de Vidourle Junas continue de voir le nombre de licenciés grandir.

Malgré son développement, il continue de transmettre les valeurs de ce sport et garantir un jeu dans le respect des individus. La saison 2023-2024 sera encore riche avec les 10 ans du club que nous fêterons au mois de juin.

Hormis les nombreux tournois auxquels peuvent participer nos jeunes aux quatre coins de la région. Nous organisons de nombreux évènements, comme les fêtes de Noel où des cadeaux sont prévus et un match à Montpellier.

Nous organiserons également notre loto annuel le 4 février au foyer de Junas.

A noter que le club a pour ambition de créer une équipe junior.

Nous invitons donc les jeunes nées en 2006 et 2007 à venir à partir du mois de janvier fouler le terrain de rugby de Junas les vendredis à partir de 18 h 45.

ASSOCIATION RUGBY CLUB du VIDOURLE 554
Route de Sommières 30250 JUNAS

Ce semestre, l'équipe de TMJ a œuvré et œuvre au moulin de Corbières, une fois par mois (débroussaillage et nettoyage des abords)

Le 23 septembre, une visite découverte du patrimoine de Junas a été proposée à l'association d'Arpaillargues- Aureilhac.

Le 17 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Olivier DOUARD pour une conférence passionnante portant sur la généalogie. (Histoire des familles)

Pour 2024,

Nous avons prévu d'organiser les rendez-vous de l'omelette pascale (1er avril) et de la « fête de la Courge » (3 novembre).

3 balades sont prévues pour les beaux jours.

De plus, nous souhaitons organiser une exposition des « Artistes Junasols » les 1 et 2 juin 2024, au temple de Junas. Pour cela, les junasols qui souhaitent exposer leurs œuvres sont priés de prendre contact avant le 31/01/2024 auprès de tmjunas@gmail.com afin d'organiser ensemble cet évènement.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BELLES FÊTES PLEINES DE RENCONTRES ET DE BEAUX MOMENTS…

Rendez-vous en 2024 pour de nouvelles aventures.

« LA SAINT HUBERT JUNASSOLE »

Les battues aux sangliers sont organisées sur notre territoire le dimanche matin uniquement et certains jours fériés de manière exceptionnelle. Une signalisation réglementaire est mise en place à tout accès à la zone de chasse.

Il est vivement recommandé à nos amis promeneurs, randonneurs, vététistes... de ne pas pénétrer dans cette zone et de privilégier le port de tenues vives et colorées ou orange fluo.

Les dégâts causés aux cultures par les sangliers sont importants depuis plusieurs années d'où l'intérêt de réguler leur prolifération. Pour rappel le coût de ces dégâts reste à la seule charge des chasseurs de la fédération.

La chasse au petit gibier est ouverte depuis le 10 septembre.

La chasse devant soi est ouverte le mercredi, samedi et dimanche.

La chasse au poste fixe est autorisée tous les jours pour les oiseaux migrateurs (grives et pigeons ramiers).

La « Saint Hubert Junassole » remercie chaleureusement ses BENEVOLES toujours aussi performants.

Merci à la municipalité et au personnel communal pour leur appui financier et logistique.

LES GALOPEURS DE JUNAS

Les galopeurs de Junas vous accueillent tous **les mardis et jeudis à 19h15 au stade**.
L'objectif : courir ensemble en s'adaptant aux capacités de chacun, tout en vous faisant progresser à votre rythme, dans la joie et la bonne humeur

Cette année, les associations PEPS et GYMNASIA ont fusionné.

Les deux associations faisant appel au même prof de sport, nous avons formé une seule entité PEPS qui regroupe l'ensemble des activités.

Nous proposons des activités à destination d'adultes de tout âge (un adhérent est octogénaire).

44, c'est le nombre d'adhérents que compte l'association PEPS en ce début d'année.

Les activités se répartissent dans les cours suivants:

Lundi: 9h00 à 10h30 (stretching, gainage) et 10h30 à 11h30 (gym douce)

Mardi: 19h15 à 20h30 (renforcement musculaire, cardio)

Jeudi: 15h30 à 16h30 (pilate), 16h30 à 17h30 (pilate) et 19h30 à 20h30 (mobilité, stretching, gainage)

P E P S

Le prix pour un cours hebdomadaire est de 135€ à l'année auquel s'ajoute une adhésion à l'association de 10€.

Pour tout cours hebdomadaire supplémentaire, il faut ajouter un complément de 45 €.

N'hésitez pas à venir faire un essai, nous vous accueillerons avec plaisir.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre l'association au 06 77 22 65 89.

Vous pouvez également vous adresser à l'adresse mail suivante: pepsjunas@gmail.com

Bonne fin d'année à tous.

XXXVII RENCONTRES DE LA PIERRE

13 & 14 Juillet 2024

(Stages du 8 au 12 Juillet

Nous préparons les festivités des 37e Rencontres de la Pierre.

Différents stages seront proposés la semaine du 8 Juillet et les Rencontres se tiendront les 13 & 14 Juillet 2024 dans les anciennes carrières de Junas.

Depuis 2013, les Rencontres de la Pierre sont organisées par l'association « Des Hommes et des Cailloux » et se concentrent actuellement sur l'ambitieux projet de « La Feuille ».

Notre association s'appuie sur des projets uniques et innovants pour atteindre ses objectifs prioritaires. (Pour exemple le Kiosque visible sur la place du village)

Lors des Editions précédentes, la base du projet de « La Feuille » - une maquette en plâtre réalisée en amont par les tailleurs de pierre et sculpteurs - a été numérisée et imprimée en 3D. Le travail de dessin numérique a permis de réaliser les premiers panneaux de taille et les mosaïstes ont fait leurs premiers essais d'habillage coloré sur les nervures. Les premiers blocs taillés en Septembre 2013 permettent dès à présent de mieux appréhender la dimension de l'ouvrage. Vous aurez l'occasion de croiser notre maquette en exposition dans différents endroits du village (maire, boulangerie et Comptoir Junasol).

Pour cette onzième année autour de « La Feuille » nous continuerons les réseaux secondaires et la pose des tesselles sur ces derniers. Les dimensions conséquentes de « La Feuille », 3 mètres sur 6 mètres sur 10 mètres, le chantier va s'étaler sur quelques années, nous attendons la participation de tous sur ce projet passionnant et innovant.

Trois stages se dérouleront dans les carrières la semaine précédant les Rencontres de la Pierre, entre le 8 et 12 Juillet (nombre de places limité) : Les dates et tarifs définitifs seront communiqués ultérieurement sur notre site internet.

- **Stage taille de pierre**

Stéréotomie de « La Feuille ». Tracé et taille.

Niveau « professionnels ». Débutants et amateurs motivés acceptés.

- **Stage mosaïque**

Découverte de la technique ancestrale de la mosaïque, taille à la marteline. Réalisation libre en matériaux naturels (plateau de table, miroir, etc.).

Stage ouvert à tous, débutants et amateurs motivés.

- **Stage pierre sèche**

Dans le cadre de la restauration des murets des jardins des carriers, venez découvrir les gestes et techniques de base du bâti en pierre sèche. Ces techniques millénaires de construction fiables, économiques, écologiques et esthétiques qui s'intègrent dans la nature et la respecte.

Stage ouvert à tous, débutants et amateurs motivés.

Des bons cadeaux sont disponibles sur simple demande par mail ou téléphone pour offrir une expérience de stage à un un de vos proches**.**

Retrouvez toutes les informations sur notre page Facebook « Association H&C -Les Rencontres de la Pierre – Junas » et sur le site www.hec-junas.fr

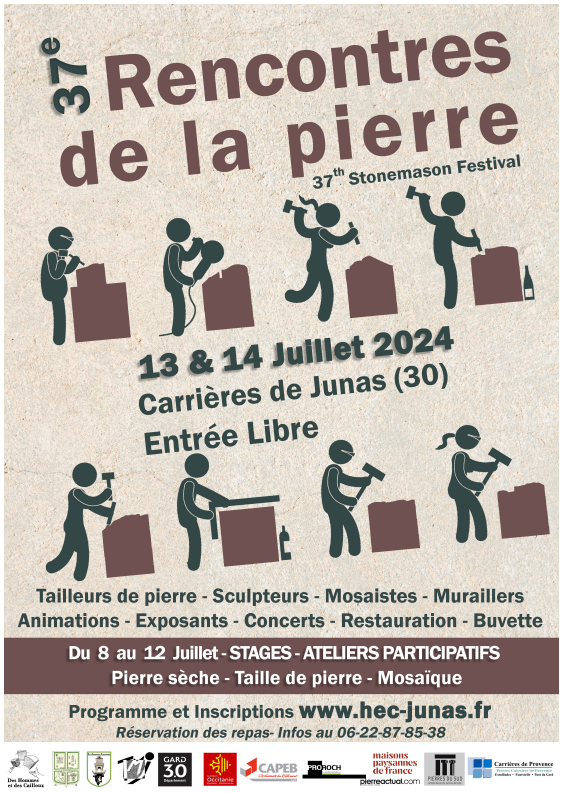

« LA JEUNESSE JUNASSOLE »

Vous pourrez nous retrouver le **dimanche 10 Mars 2024** pour notre **loto** annuel.
Ainsi que d'autres dates à venir.....

La Jeunesse Junassole vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Alors que le Comptoir JunaSol approche bientôt les 350 sociétaires, plusieurs points sont à noter en boutique.

Tout d'abord, l'extension des horaires d'ouverture, avec une 1h30 supplémentaire par jour : de 9h à 12h30 et de 16h à 19h30, toujours du lundi au samedi.

Ensuite, le magasin gagne en confort : isolation du plafond, nouvelle installation des rayons permettant une meilleure circulation et aussi une meilleure visibilité des produits. Et vous l'aurez également remarqué si vous êtes venus ces dernières semaines : Théo Carré, jeune junasol de 22 ans, a pris la suite de Lola Sica. Théo suit un BTS en alternance Management Commercial Opérationnel à Nîmes et fait donc partie de l'équipe jusqu'à l'été 2025. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons que les jeunes du village montrent de l'intérêt pour notre coopérative.

Coopérative d'ailleurs distinguée au prix de la TPE organisé par la CCI du Gard chaque année : nous avons remporté le prix « Coup de cœur », mettant en avant notre modèle original et le maintien du lien social dans un village. Et ce ne sont pas les nombreux participants d'ici et d'ailleurs de la fête d'automne du 7 octobre qui diront le contraire : le Comptoir JunaSol fédère, regroupe, valorise, réjouit et donne du sens en faisant vivre le village.

Pour les fêtes, le magasin restera ouvert (hors jours fériés). Venez en boutique pour créer votre panier de Noël : calissons, oranges confites, panetones et bien sûr chocolats... À vous de choisir ! Vous pourrez compter sur les conseils de Denis et Théo pour vous guider.

Rappelons que le magasin est ouvert à tous, que vous soyez sociétaire ou non. Pour le devenir, il faut prendre une part (50€, une seule fois dans sa vie). La gouvernance est partagée, le fonctionnement est 100% transparent pour tout sociétaire et tout visiteur. Les sociétaires ont notamment accès à des commandes groupées et des services (exemple avec la mutuelle Swisslife).

Le Comptoir JunaSol : 5 bis chemin des Corbières, 30250 Junas. Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h30 puis de 16h à 19h30.

www.lecomptoirjunasol.coop
Facebook / LCJunas

Venez en boutique ! Que ce soit pour y acheter votre pain le lundi (dépôt de Ma P'tite Boulange), pour y faire vos courses - même en dépannage, pour y rencontrer du monde (souvent !), pour y proposer vos services (des ateliers couture, jeux, informatique ont déjà vu le jour)... Franchir le grand portail du Comptoir (qui sera d'ailleurs bientôt doublé par une vraie porte qui isole du chaud et du froid), c'est participer à une aventure collective où vous prendrez la place que vous choisirez.

Au plaisir de vous y voir !

Pl. de l'Avenir
30250 Junas

04 66 80 91 89

Toute l'équipe de Ma P'tite Boulange vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

LES BÛCHES CRÉATIVES

Exotique
mousse passion - crémeux ananas
croustillant exotique - génoise

Impériale
mousse chocolat au lait - crémeux praliné
croustillant praliné - génoise chocolat

Kiosque
mousse crème brûlée - éclats de nougatine
crémeux caramel - génoise

Rubis
mousse vanille - crémeux fruits rouges
croustillant fruits rouges - génoise

Bûchette 1 personne 4€20
Bûche 4 personnes 16€80
Bûche 6 personnes 25€20

LES BÛCHES TRADITIONNELLES

Cévenole
crème de marron - chantilly vanillée
génoise nature

Tout Chocolat
crème pâtissière parfumée - génoise chocolat
mousseline chocolat

Grand Marnier
crème pâtissière parfumée - génoise nature
mousseline grand marnier

Bûchette 1 personne 3€50
Bûche 4 personnes 14€
Bûche 6 personnes 21€

FARANDOLE DE MIGNARDISES 1€50 pièce

LE TRAITEUR

Feuilletés salés assortis
fromage - jambon - saucisse - olives noires
bâtonnets de fougassettes
2€€ le kilo

Canapés
assortiment de canapés
au choix :
saumon / jambon cru / terrine
caviar d'aubergines / brandade

Navettes
au choix :
saumon / mousse de foie gras
jambon cru / végétarienne

1€€€ pièce

LES PAINS SPÉCIAUX

Le brioché 3€80 pièce
au choix : noix / figues

Le festif 2€80 pièce
au choix : figues / noix / olives / chorizo
seigle / seigle citron / pain de mie vernois

La sélection gourmande 3€20 pièce
brochette de 5 pains individuels sur pique de bois
campagne - lin - noix - figues - olives

LES GÉNÉREUX à la coupe
Lodève
Le Renouveau
Le Renouveau graines

à partager
tourte de seigle
tourte de seigle - citron

A DECOUVRIR
pendant tout le mois de décembre

Panforte 13€90
Panettone 15€90
au choix : fruits / chocolat / pralines
Pain d'épices 4€00
miel de producteur local
La cueillette d'Elena - Aubais
Marrons glacés 3€00
Orangettes
Mendiants
45€ le kilo
Chocolats maison 62€ le kilo

Le petit marché du mardi

1 Place de l'Horloge Junas

04 66 73 28 45

ibar.junas@gmail.com

ADRESSES UTILES

DOMAINES	NOMS	TÉLÉPHONES
Agence immobilière	AKOR Immobilier	04 66 80 16 76
	VALO IMMO Valorisation	06 09 22 63 01
Bâtiment	Cédric GARCIA	04 66 80 09 18
	Erwan BOUDARD Artisan Bâtisseur en Pierre Sèche	06 78 43 01 76
	Julien DEBRAUX (Coopérative d'entrepreneurs ARIAC) Taille de la pierre	06 65 54 23 93
Climatisation, Pompe à chaleur	ABCLIM	06 63 45 82 25
	Air'M Clim & Froid	07 84 91 77 44
Correction, rédaction	Géraldine RIC	06 01 80 63 80
Cours de musique	Un piano à Junas	04 66 80 90 70
Création d'entreprise	HUMAN INSIDE	06 88 15 15 79
Électricité générale	D. RENOV	04 66 80 40 07
	Thierry JOURDAN	06 26 41 11 37
	Cristophe JULIEN	06 76 66 47 00
	MDF électricité générale	07 69 58 21 10
Environnement	SANCTUM Méditerranée PPAM bio	06 84 89 66 29
Esthétique à domicile	Belle à croquer	06 38 81 10 83
Formation conseil	ELAN Consultant	04 66 93 53 16
	I-THEME	04 66 80 43 74
	ABSCISSES Conseil	04 66 77 15 92
Gaz	Gaz dépannage service d'urgence	0810 433 030
Graphisme Print / Web	Williams GOUDET	04 66 53 20 58
Informatique (conseils, Linux, Windows)	Damery (Thierry) PRACHE	06 86 14 93 75
Isolation	PMS ISOL	06 32 88 81 79
Kinésithérapeute	Géraldine SABATIER	04 66 77 68 31
	Séverine COUDOUEL	06 10 43 47 37
Menuiserie	CTB	06 12 92 68 26
	David DUGARET	04 66 71 37 95
Paysagiste	Alexandre GROUSSET	06 26 01 55 49
	Théo JEAN	06 24 81 76 58
Peinture	BATI'PEINTURE	06 21 09 35 50
Plaquiste	AZURIA HABITAT – Benoît LAURENT	06 09 32 13 98
Plomberie	ALJ plomberie : Anthony RICHER	06 02 17 41 46
Poterie	Véronique MARSAN	04 66 77 53 83
Prestataire drône	Air4D Pascal SUCCI	06 09 20 28 79
Psychanalyste	Albane FAYOLLE	06 31 40 11 28
Psychologue	Florence MATELAK	06 60 81 02 22
Recrutement	Annick FEMENIA	07 80 91 66 50
Soins énergétiques	Au-delà des sens : Florence CARON	06 10 32 20 45
Traduction / Interprétation	TIC traduction	04 66 71 63 91
	Birthe LOUISIN	04 66 80 22 53
	Florence Brutton	09 62 05 82 56
Transport courrier	Pascal BARDON	06 17 49 96 40
Vente en ligne	LYLU	06 86 98 14 11

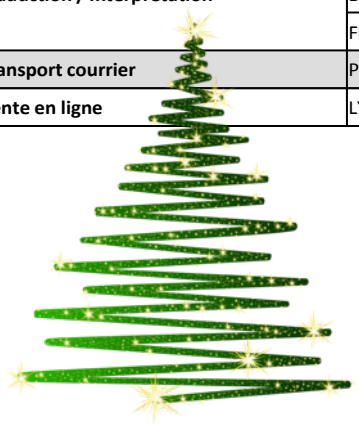

INFIRMIERS

M. JUSTET Éric
15 Place de la croix
30250 JUNAS
04 66 80 18 82

Cabinet d'infirmières
1 rue de la Mairie
30250 JUNAS
04 66 71 62 59

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BOISSIER Isabelle
1 chemin du Lavoir
30250 JUNAS
04 66 53 89 97
06 29 45 35 09

Mme BOUSQUET Nathalie
1 chemin du Bon Temps
30250 JUNAS
04 66 80 19 20
07 84 30 49 72

Mme FOURNIER Paola
22 chemin du Pied de Cade
30250 JUNAS
04 66 77 78 58

Mme KACI Valérie
4 rue des Capitelles
30250 JUNAS
04 66 80 14 59
06 95 11 76 57

Mme JALABERT Christelle
237 rue de Gamenteilles
30250 JUNAS
06 40 29 19 18

Mme BELHADJ TAHAR Vanessa
141 rue de Gamenteilles
30250 JUNAS
07 83 09 30 19

Mme CLABAUT Laetitia
3 chemin du Palais
Villa 4D
30250 JUNAS
06 59 32 21 44

L'équipe municipale
vous souhaite
de très belles fêtes
de fin d'année